Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 28 Moharrem 1444
26 Août 2022

N° 101

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1819**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1823**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1827**
Homologation de résolutions **1828**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1828**
Avis aux créanciers..... **1831**
Convocations
Sociétés anonymes **1831**
Sociétés à responsabilité limitée **1833**
Autres sociétés **1833**
Divers
Avis au public..... **1834**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de l'ASTREE ASSURANCES **1835**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'Augmentation du capital

Société Centrale pour l'Equipement du Territoire - Tunisie (SCET-TUNISIE)

S.A. au capital de 11.000.000 D

Siège social : 2, rue Sahab Ibn Abbad 1002 Tunis Belvédère

IU : 0001296M

M.F : 0001296MAM000

CNSS : 43622-69

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 Juin 2022, enregistré à la Recette des Finances - cité Mahrajane 1082 - Tunis, le 17 juin 2022, sous le n°22503572 quittance n°56690, les actionnaires de la Société Centrale pour l'Equipement du Territoire Tunisie «SCET-TUNISIE» ont décidé d'augmenter le capital social de la société de la somme de 100.000 D pour le porter de 11.000.000 D à 11.100.000 D par la création de 10.000 actions nouvelles de 10 D chacune, toutes nominatives à souscrire entièrement en numéraire et à libérer à la souscription. Cette augmentation est réservée à Monsieur Karim Gharbi, nouvel actionnaire.

Tous les anciens actionnaires renoncent à leurs droits de souscription au profit de Monsieur Karim Gharbi.

Les nouvelles actions sont émises au nominal de 10 dinars par action.

Le délai de souscription est de 15 jours à partir de la date de parution de cette notice au JORT.

Les fonds provenant de la souscription seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de la BIAT - Agence Centre d'Affaires de Tunis (51) - compte n° 08003 000513201183670.

L'assemblée générale a donné tous les pouvoirs à Monsieur Salem Sakka pour la réalisation de cette augmentation du capital et notamment la déclaration de souscription et de versement.

Le dépôt du projet du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire a été effectué au Centre National du Registre des Entreprises - Tunis le 5 juillet 2022 sous le n°AC01812022.

Objet social : La réalisation de toutes études intéressant le développement économique et social du pays, ainsi que toutes missions d'assistance à la maîtrise d'œuvre des projets, assistance technique, conseil et mise à disposition de personnel spécialisé nécessaire aux projets, en Tunisie ou à l'étranger, pour le compte de clients publics et privés.

2022T00928SANB2

SOCIETE MEDITERRANEENNE DE TELESERVICES

Société anonyme non-résidente

Au capital de 1000 500 Dinars Tunisiens

Siège social : 48, Avenue Kheireddine Pacha - 1002 Tunis

IU : 984713Y

Suivant Pv de l'AGE du 13/7/2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés en date du 9/8/2022 sous numéro 22703585 quittance numéro 5803, les actionnaires de la société MEDITERRANEENNE DE TELESERVICES SMT, ont décidé de :

1. Modifier l'article 6 des statuts et de libeller le capital social en euros

2. Réduire le capital social à zéro par absorption des pertes à hauteur de 548,799.00 €

3. Modifier la valeur nominale des actions pour la ramener à 55.00 € l'action

4. Augmenter le capital social en numéraire, d'un montant total de 3,045,790.00 € par la création de 55378 actions nouvelles de valeur nominale égale à 55.00 €

- à hauteur de 3,045,460.00 € à réserver à l'actionnaire la société LUXEMBOURG CONTACT CENTERS LCC par conversion de sa créance avec suppression partielle du droit préférentiel de souscription

- à hauteur de 330.00 € (6 actions) pour le reste des actionnaires de la société et en cas de non souscription totale, pour les sociétés «TLS Contact France» et «Teleperformance Management Services».

5. Modifier l'article 6 des statuts en conséquence.

6. Donner pouvoirs au conseil d'administration pour accomplir les formalités d'augmentation et constater sa réalisation.

Le délai de souscription des 6 actions émises et non réservées à LCC, de valeur nominale de 55 €, est de 15 jours à compter de la publication de la présente annonce, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai. Le dépôt des fonds est à effectuer au compte de la société SOCIETE MEDITERRANEENNE DE TELESERVICES ouvert auprès de la banque UIB agence 035 sous numéro 12035000005500037037.

Le PV d'AGE ci-dessus indiqué a été déposé au RNE en date du 18 Août 2022 sous numéro AC011132022.

2022R02092SANB3

Notice d'information pour une augmentation de capital

De la société LBM Industrie

Société anonyme

Au capital de 1 320 000 dinars

Identifiant unique : 1686345Q

En application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales

Dénomination sociale : Société LBM INDUSTRIE

Forme juridique : Société anonyme

Montant du capital à souscrire : Huit cent soixante mille (860 000) dinars

Siège social : Impasse Turkana résidence Ennassim RDC de l'immeuble A les Berges du Lac CP 1053

Objet social : Biscuiterie

Durée de la société : 99 ans

Dépôt légal : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2022 a été déposé au centre national du registre des entreprises le 29 juillet 2022, sous le n° AC011012022

Modalités de l'augmentation : Le capital sera augmenté de huit cent soixante mille (860 000) dinars, pour le porter de 1 320 000 dinars à 2 180 000 dinars, par l'émission de huit mille six cent (8 600) actions nominatives nouvelles, de cent (100) dinars chacune, avec renonciation au droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires souscripteurs à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription par compensation de créances échues sur la société.

Valeur nominale des actions à émettre : 100 dinars chacune

Conditions d'admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles et les actionnaires ayant libéré les montants exigibles dans le délai imparti, peuvent seuls assister aux assemblées générales.

Répartition des bénéfices: Sur les bénéfices nets, il est prélevé 5 % pour constituer la réserve légale.

L'assemblée générale ordinaire peut distribuer, ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant, tout ou partie du solde des bénéfices ou procéder à la constitution d'autres réserves.

Modalités de convocation des assemblées générales : Les convocations sont faites par avis publié au J.O.R.T et au bulletin officiel du centre national du registre des entreprises dans le délai de 21 jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Exercice du droit préférentiel de souscription : Les actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription prévue par le code des sociétés commerciales.

Délai de souscription : Le délai ouvert pour la souscription est fixé à 15 jours à compter de la parution de la présente notice au J.O.R.T avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale du montant de l'augmentation.

2022R02093SANB2

MARE ALB

Société anonyme

Au capital de 18 022 500 DT

Siège social : Rue de Gafsa lot numéro 34 & 39, Zone Industrielle - Mghira III

Identifiant unique : 0000246X

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2022 enregistré à la Recette des finances de Fouchana le 21 juillet 2022, sous le numéro 22803169, quittance n°M067339, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises le 18/8/2022 sous le numéro : 202267384.

Il a été décidé ce qui suit :

1- Ratification de la cooptation de Mr Olivier ALFONSI en sa qualité d'Administrateur ;

2- Acceptation de la démission de Mr Jean Louis GLEIZE de sa fonction d'Administrateur ;

3- Nomination de Mr Abdessalem Mansour en tant que nouvel Administrateur;

4- Modification de l'article 12 des statuts par l'ajout d'un point 12.15

5- Délégation de pouvoirs et formalités de publicité.

Et en vertu du PV du conseil d'Administration du 19 juillet 2022 enregistré à la Recette des finances de Fouchana le 21 juillet 2022, sous le numéro 22803170, quittance n°M067345, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises le 18/8/2022 sous le numéro : 202267384. Il a été décidé la nomination de Mr Abdessalem Mansour en tant que nouveau Président du Conseil d'Administration de la société et ce pour la durée de son mandat d'administrateur.

2022R02099SANB2

Démission du Président Directeur Général

Admission d'un nouveau membre au Conseil d'Administration

La Compagnie Touristique Arabe

Société anonyme

Au capital de 15.098.120

Siège social : Marina Cap Monastir BP 5000 Monastir

MF : 06905/L/A/M/000

Suite au P.V de l'assemblée générale de 2021 tenue le 15/6/2022 enregistré à la recette des finances de Monastir le 1/7/2022 quittance n°44680, Enregistrement 22804021 il a été admis la démission de Mr Mohamed Hédi Reguig en sa qualité de président directeur général et l'admission d'un nouveau membre au conseil d'administration à la société celle de monsieur Houceme Khechine pour la période restante du mandat.

Le dit PV a été déposé au registre National des Entreprises le 23/6/2022.

2022S00960SANB2

Renouvellent du mandat du Président Directeur Général

La Compagnie Touristique Arabe

Société Anonyme

Au capital de 15.098.120

Siège social : Marina Cap Monastir BP 5000 Monastir

MF : 06905/L/A/M/000

Suite au P V de l'assemblée générale tenue le 19/1/2022 enregistré à la recette des finances de Monastir le 1/7/2022 quittance n°44679, Enregistrement 22804020 il a été décidé le renouvellement du mandat de Mr Mohamed Hédi Reguig en sa qualité de président directeur général pour les années de 2021-2022-2023.

Le dit PV a été déposé au registre National des Entreprises le 23/6/2022.

2022S00961SANB2

Société CLINIQUE DE SOUSSE

Société anonyme

Au capital de 11.450.000 Dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi - 4089 Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant unique RNE : 1055036V

MF : 1055036 VAM 000

CNSS : 276511-61

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 17/01/2022 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 23/6/2022 sous le n°22803308 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 10/8/2022, sous le n°202265144 qu'il a été décidé :

1/ Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2/ Approbation des états financiers des exercices 2017 et 2018.

3/ Affectation des résultats des exercices 2017 et 2018.

4/ Quitus aux administrateurs pour les exercices 2017 et 2018.

5/ Renouvellement du mandat des administrateurs pour trois ans, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2020.

6/ Renouvellement du mandat de Monsieur Seifeddine Chebil Mahjoub, commissaire aux comptes de la société, pour une période de trois ans venant à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

7/ Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et approbation des conventions intervenues au cours des exercices 2017 et 2018 dans leurs totalités.

Il appert des délibérations du conseil d'administration du 17/01/2022 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 23/6/2022 sous le n°22803311 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 10/8/2022, sous le n°202265144 qu'il a été décidé :

1) Nomination de monsieur Sami Mhiri président directeur général, pour une durée de trois ans finissant lors de la tenue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2020.

2) Fixation des pouvoirs du président directeur général.

3) Nomination de monsieur Mourad Mhiri directeur général adjoint pour une durée de trois ans finissant lors de la tenue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2020.

4) Fixation des pouvoirs du directeur général adjoint.

2022S00976SANB2

SOCIETE CLINIQUE DE SOUSSE

Société anonyme

Au capital de 11.450.000 Dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi - 4089 Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 1055036V

MF : 1055036 VAM 000

CNSS : 276511-61

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 18/01/2022 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 23/6/2022 sous le n°22803314 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 10/8/2022, sous le n°202265169 qu'il a été décidé :

1/ Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2/ Approbation des états financiers des exercices 2019 et 2020.

3/ Affectation des résultats des exercices 2019 et 2020.

4/ Quitus aux administrateurs pour les exercices 2019 et 2020.

5/ Renouvellement du mandat des administrateurs pour trois ans, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2023.

6/ Renouvellement du mandat de Monsieur Seifeddine Chebil Mahjoub, commissaire aux comptes de la société, pour une période de trois ans venant à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

7/ Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et approbation des conventions intervenues au cours des exercices 2019 et 2020 dans leurs totalités.

Il appert des délibérations du conseil d'administration du 18/01/2022 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 23/6/2022 sous le n° 22803313 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 10/8/2022, sous le n°202265169 qu'il a été décidé :

1) Nomination de monsieur Sami Mhiri président directeur général, pour une durée de trois ans finissant lors de la tenue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2023.

2) Fixation des pouvoirs du président directeur général.

3) Nomination de monsieur Mourad Mhiri directeur général adjoint pour une durée de trois ans finissant lors de la tenue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2023.

4) Fixation des pouvoirs du directeur général adjoint.

2022S00977SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

SOCIETE ADDIWEN DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE

Société anonyme

Au capital social de 1 365 000 TND

Siège social : Route de Téniour Km 5, Immeuble jammoussi, Chihya - 3041 Sfax

Identifiant Unique : 1314606B

(En application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales)

La société a pour objet :

- L'exploitation d'une chaîne de radio privée;

- La production audiovisuelle et la réalisation des opérations de publicité ainsi que toutes les autres fins liées à cette activité, et généralement toutes les activités industrielles, commerciales, financières et connexes directement ou indirectement liées au sujet ou à son développement, qui contribuera à l'avancement de l'entreprise.

Durée de la société :

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter du jour de sa constitution définitive, sauf les cas de dissolution anticipée ou prorogation conformément aux dispositions des statuts et de la législation en vigueur.

Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires détenant les actions libérées suite aux appels de fonds.

Chaque membre de l'assemblée générale a droit de participer à l'assemblée et dispose d'un nombre de voix égale au nombre d'actions qu'il détient ou représente.

Répartition des résultats :

Réserve légale : 5 % des bénéfices nets majorés ou minorés des résultats reportés.

A titre de premier dividende, les statuts prévoient le paiement aux actionnaires de six pour cent des sommes dont les actions sont libérées en vertu des appels de fonds et non

amorties sans que ce paiement puisse être réclamé sur les bénéfices des années subséquentes

L'assemblée générale peut effectuer le prélèvement de toutes sommes soit pour être reportées à nouveau soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves;

Le solde sera effectué par décision de l'assemblée générale ordinaire.

Le boni de liquidation sera réparti sur les actionnaires (en cas de liquidation).

Aux termes du PV de l'AGE tenue le 6 Juin 2022, il a été décidé d'augmenter le capital d'un montant global d'un million cinq cent mille Dinars Tunisiens (1 500 000 TND), pour le porter d'un million trois cent soixante cinq mille Dinars Tunisiens (1 365 000 TND) à deux millions huit cent soixante-cinq mille Dinars Tunisiens (2 865 000 TND) et ce, par l'émission de quinze mille (15 000) actions nominatives nouvelles de cent Dinars Tunisiens (100 TND) chacune, selon les modalités suivantes :

Un montant de : Un million cent vingt-quatre mille et cent Dinars Tunisiens (1 124 100 TND) par compensation de créance certaine, liquide et exigible de la société «AGRIMED», et ce par l'émission de onze mille deux cent quarante et un (11 241) actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent Dinars Tunisiens (100 TND) chacune, à émettre au nominal et à libérer totalement lors de la souscription; et

- Un montant de : Trois cent soixante-quinze mille neuf cents Dinars Tunisiens (375 900 TND) en espèces, et ce par l'émission de trois mille sept cent cinquante-neuf (3 759) actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent Dinars Tunisiens (100 TND) chacune, à émettre au nominal et à libérer dans un délai de 60 jours de la souscription par les autres actionnaires au prorata de leurs participations en capital social de la Société.

Le dépôt a été effectué au registre national des entreprises le 01/8/2022 sous le numéro AC081032022.

Le délai de souscription est fixé à 15 jours à compter de la date de la publication de cette notice au JORT avec la possibilité de clôture anticipée si le montant des souscriptions réalisées atteigne les trois quarts de l'augmentation décidée.

2022X01054SANB2

Notice d'augmentation de capital

Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Société anonyme

Au capital de 10 041 570 Dinars

Siège social : 34, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac -

Les Berges du Lac II - 1053, Tunis

Registre de commerce : B4771995

Identifiant unique : 433789 F

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 mars 2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis, le 25 avril 2022, sous le n°22501846, Quittance n°3412, il a été décidé d'augmenter le capital de la Bourse des Valeurs Mobilières pour le porter de 10 041570 dinars à 10 041 680 dinars par émission de 11 actions nouvelles au prix de 12,783 dinars chacune, soit 10 dinars de valeur nominale et 2,783 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles porteront jouissance à compter du 1er janvier 2022.

Les actions nouvelles seront réservées aux onze actionnaires suivants à raison d'une action pour chacun; Arab Financial Consultants, AMEN INVEST, ATTIJARI INTERMEDIATION, BMCE Capital Securities, BNA CAPITAUX, BEST INVEST, Société de Bourse de Tunisie, Cofib Capital Finance, Compagnie Générale d'Investissement, FINA Corp et STB Finances.

Le délai de souscription est de quinze (15) jours qui commence à courir à partir de la date de parution au Journal Officiel de la République Tunisienne de la notice d'information relative à l'augmentation du capital. Les souscriptions peuvent être clôturées avant l'expiration de ce délai en cas de souscription intégrale.

Les versements seront déposés dans le compte indisponible n°01902047119201524066 ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank ATB, Agence Lac.

Une copie du procès-verbal a été déposée au Registre Nationale des Entreprises en date du 18/8/2022 sous le n°AC011142022.

2022402105SANB2

Notice légale

Augmentation de capital social de 300.000 Dinars à 1.700 000,000 Dinars par l'émission de 14000 actions nouvelles de valeur nominale de 100DT chacune

Décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juillet 2022

Augmentation de capital de MAXULA CAPITAL S.A.

MAXULA CAPITAL

Société anonyme

Au capital de 300.000 Dinars

Siège social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez - Bloc B 1053 Les Berges du Lac

Identifiant Unique : N°1324953Z

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juillet 2022 enregistré à la REAS Tunis le 10 Août 2022 sous le n°22503596 Quittance n°5821, déposée le 12 Août 2022 au RNE sous le n°AC011112022, il a été décidé d'augmenter le capital social de la somme de 1 400 000,000 dinars pour le porter de 300.000 dinars à 1 700 000,000 dinars par l'émission de 14000 actions nouvelles de 100 dinars chacune à souscrire en numéraire et à libérer du quart lors de la souscription avec suppression du droit préférentiel de souscription.

- Etablissement domiciliataire : Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de ATTIJARI BANK, Agence La Charguia, sous le n°04 115 080 007938782518

- Délai de souscription : le délai de souscription est fixé à 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT avec la possibilité de clôture anticipée.

2022402106SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE ART DU CADEAU "ARCADO"

SARL

Identifiant unique : 1134794 V

34 Av. de la République El Mourouj 3 (2074) Ben Arous

Affiliation CNSS : 318165-05

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4/8/2022 enregistré à la recette des finances d'el Mourouj le 4/8/2022 sous le n°22503186 quittance M060527 le capital de la société a été augmenté de 190.000dt.

Suite à cette augmentation le capital est porté à 200.000dt constitué de 2000 parts de 100dt chacune.

Une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire a été déposée au registre national des entreprises le 19/8/2022 dossier n°202267580.

2022T00924SRLB2

Renouvellement de la nomination du gérant

Société LUNA MARE

S.A.RL au capital de 1000.000 dinars

Siège social : Route de l'Aéroport - Skanes - Monastir

En vertu d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés en date du 18 septembre 2014 enregistré à la recette des finances de Monastir, le 9 février 2021, Quittance n°M006793, enregistrement n°21800721 déposé au registre national des entreprises le 17 Août 2022; l'unanimité des associés de la société Luna Mare a décidé le renouvellement de la nomination de Monsieur Abdelhamid Sarraj en qualité de gérant de la dite société et ce pour les trois exercices 2014, 2015 et 2016 avec les pouvoirs les plus étendus.

2022S00962SRLB2

Renouvellement de la nomination du gérant

Société LUNA MARE S.A.R. L

Au capital de 1 000.000 dinars

Siège social : Route de l'aéroport - Skanes - Monastir

En vertu d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés en date du 14 décembre 2017 enregistré à la recette des finances de Monastir, le 9 février 2021, Quittance n°M006805, enregistrement n°21800724; déposé au registre national des entreprises le 17 Août 2022, l'unanimité des associés de la société Luna Mare a décidé le renouvellement de la nomination de Monsieur Abdelhamid Sarraj en qualité de gérant de la dite société et ce pour les trois exercices 2017, 2018 et 2019 avec les pouvoirs les plus étendus.

2022S00963SRLB2

Renouvellement de la nomination du gérant

Société LUNA MARE S.A.R.L

Au capital de 1 000.000 dinars

Siège social : Route de l'Aéroport - Skanes - Monastir

En vertu d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés en date du 16 décembre 2020 enregistré à la recette des finances de Monastir, le 9 février 2021, Quittance n°M006808, enregistrement n°21800726; déposé au registre national des entreprises le 17 Août 2022; l'unanimité des associés de la société Luna Mare a décidé le renouvellement de la nomination de Monsieur Abdelhamid Sarraj en qualité de gérant de la dite société et ce pour les trois exercices 2020, 2021 et 2022 avec les pouvoirs les plus étendus.

2022S00964SRLB2

Dissolution anticipée

Société MODERNE DE SERVICE ET DE MAINTENANCE INDUSTRIEL

S.A.RL au capital de 5000 Dinars

Siège social : Menzel Chaker Km 45 Sfax

MF : 1564850C

Suivant décision collective de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 17/8/2022 enregistré à Sfax le 17/8/2022 quittance M004551 n°22504199 et déposé au registre national des entreprises le 19/8/2022 sous le n°202267631 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la désignation de Mr Fakhri Elloumi en qualité de liquidateur.

Les créanciers sont invités à déposer leurs états de créances à l'adresse du siège de la société dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis.

2022X01051SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 8/8/2022 quittance n° M093972 enregistrement n°22203233 Mr Bachir El Khatib a vendu à la Sté Takkali SUARL représentée par son gérant M.F 1783254/G la totalité du fonds de commerce situé à la résidence El Omran 1 magasin n°10 centre commercial Carrefour Market cité El Ghazela Rawed exploité comme buvette nommée «Beb El Houma».

Toute opposition doit être déposée au bureau du Maître Ben Mahmoud Basma avocate au n°10 avenue Habib Bourguiba Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 19/8/2022.

2022T00914FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances de la Marsa le 12/8/2022 sous le n°22204987 quittance n°M099055 Mr Ali Ben Abdallah Lachdhef a vendu à Mme Fatma Bent Hédi Hassoumi tout le fonds de

commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme fast-food sis au n°186 rue Hédi Chaker Tunis.

Toute opposition devra se faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 19/8/2022.

2022T00915FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances de la Marsa le 12/8/2022 sous le n°22204989 quittance n°M099079 Mr Bassem Ben Abdelaziz Mejri a vendu à Mr Hassen Ben Lazheri Belghith tout le fonds de commerce exploité pour vente fruit sec sis au n°186 rue Hédi Chaker Tunis.

Toute opposition devra se faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 19/8/2022.

2022T00916FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances "El Kabaria" en date du 5/8/2022 quittance n°M045418 Enregistrement n°22201027 et publié au quotidien "Echourouk" en date du 15/8/2022, Mr Nassim Ben Maamar a vendu la totalité du fonds de commerce "tous commerces" avec ses éléments moraux et matériels, sise à 07 rue Méditerrané Mourouj 2 Tunis, à Mme Hayet Jalel.

Les oppositions seront acceptées chez Maître Adel Lahmadi Rédacteur du contrat, à qui le montant de la vente a été consigné jusqu'au délai imparti, sise 03 Rue Hédi Nouira Tunis.

2022T00917FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances de Raoued en date du 17/8/2022 quittance n° M096575 Mr Abdellatif Ben Ammar Ourabi fait don de la totalité du fonds de commerce vente de produits alimentaires sis au 32 rue El Madina Enkhilette Raoued Ariana à Mme Sana Bent Abdellatif Ben Ammar Ourabi.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de Mme Sana Bent Abdellatif Ben Ammar Ourabi au 32 rue El Madina Enkhilette Raoued Ariana dans les 20 jours suivant la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 20/8/2022.

2022T00925FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances de Borj Louzir le 17/8/2022 enregistrement n° 22202559 quittance n°M062151 Mr Salem Ben Ibrahim Youssfi a vendu à Iskander Ben Belgacem Aouadi tout le fonds de commerce exploité pour vente fruits secs sis au 63 avenue Erraoudha - El Bostene - La Soukra Ariana.

Toutes oppositions seront déposées chez l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce est parue au journal Essabah du 21/8/2022.

2022T00926FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP daté du 01/7/2022 enregistré à la recette des finances de Charguia le 20/7/2022 sous le n°22205814 quittance n°96965 la Société HEND SARL M.F n°1108034/K/A/M/000 inscrite au R.C n° B01115772009 représentée par Mr Ahmed Ben Tijani Ben Mohamed Guermessi a vendu à Mme Samiha Bent Essaafi El Aloui la totalité du fonds de commerce exploité dans le local à usage commercial Malek Center, Bd de la Terre magasin M14.

Les oppositions seront reçues chez le Maître Ben Hassine Mohamed Salah immeuble Express Mezzanine bureau M3 centre urbain nord Tunis 1082 pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Essahafa et La Presse du 20/8/2022.

2022T00927FCCC2

Désistement d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré le 9/8/2022 à la recette des finances yasminette monsieur Bilel Ben Abdallah a renoncé à son fonds de commerce sis au n°10 immeuble Salma Medina Jedida pour Raouf Sayari. Les oppositions éventuelles doivent être adressées au local de Raouf Sayari sis à oued el htab Sbiba Gasrine.

Publier au journal Echourouk le 18/8/2022.

2022R02090FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé auprès la municipalité de Médenine le 8/10/2020 et enregistré à la recette des finances de Médenine en date du 28/4/2022 sous le n°22201503 Mr Hares Hédi Ben Mohamed a vendu son fonds de commerce destiné à la vente de tabac exploité au local situé à la route de benkedech Médenine au profit de Mr Adaali Nabil Ben Mohamed demeurant au même lieu ce dernier déclare que les oppositions doivent être faites chez lui dans les délais légaux.

Cette publication a été faite au journal quotidien Echourouk du 17/8/2022.

2022R02094FCCC2

Cession d'un fonds de commerce commercial

Suite au contrat sous-seing privé daté du 8/3/2022, et enregistré à la recette des finances de Tataouine en date 5/8/2022 n° d'enregistrement 22202451, reçu n°M067586, Mr Mokret Chokri titulaire de la CIN n°06509114 du 11/02/2016 a cédé à Mr Taleb Boulbaba titulaire de la CIN n°06507508 du 20/01/2022 l'ensemble du fonds de commerce sis à la Place Ali Belhouane Tataouine destiné à la vente des Bijoux.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 20/8/2022.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds situé à l'avenue Habib Bourguiba Tataouine.

2022R02095FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte SSP enregistré à la recette des finances Nabeul le

28/4/2021 quittance n°M033473 sous le n°21201672. La société HLM Négoce, SARL, Registre national des entreprises 1529866 L, représentée par son gérant Mr Amine Chabir, a vendu à Mr Khaled Ben Salah le Fonds de commerce dénommé LE KIOSQUE sis au rez-de-chaussée résidence Amani cité El Wafa Nabeul.

Les oppositions doivent parvenir dans un délai de 20 jours de la date de la publication au JORT au domicile de Mme Hedia Ben Salah sis au rez-de-chaussée résidence Amani cité ElWafa Nabeul.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk du 19 Août 2022.

2022R02097FCCC2

Renonciation à des parts indivises dans un Fonds de Commerce

Selon un acte sous seing privé rédigé par Maître Salah Salem, Avocat auprès de la cour de cassation, et enregistré à la recette des Finances de Bab Souika le 9/8/2022 sous le n°22201717, Quittance n° 59007, Mr Tarek Mhirsi a renoncé gratuitement au profit de son frère Mr Rachid Mhirsi à toutes les parts indivises qu'il détient dans un Fonds de Commerce servant au commerce des chaussures, cuir et accessoires avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis à rue Bab Elkhadra n°01 Tunis.

Les oppositions doivent être formulées auprès du bénéficiaire de la renonciation à l'adresse du fonds de commerce, dans un délai de vingt jours de la date de publication de cette annonce au J.O.R.T.

La même annonce a été publiée au journal le Quotidien le 19/8/2022.

2022R02100FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarial dressé par Maître Hedi Nasri et son assesseur le 17/8/2022 enregistré à la recette des finances de Nabeul le 17/8/2022 (quittance n°M0075900) Mr Ridha Ben Hasouna Ben Chedly Achouri titulaire de la CIN n°06258909 a fait donation au profit de sa femme Yosra Bt Hédi Ben Rajeb titulaire de la CIN n°06418759 et sa fille Nermine Ridha Ben Hasouna Ben Chedly Achouri titulaire de la CIN n°14435917 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité salon de thé sis au 19 avenue Habib Bourguiba Nabeul. Les oppositions doivent parvenir à l'adresse du fonds dans les vingt (20) jours qui suivent la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne. Cet avis a été publié aux journaux le Quotidien et Alchourouk le 19/8/2022.

2022R02102FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Yasminette en date du 4/3/2021 quittance n°M011961; Enregistrement sous le numéro 21200567; Monsieur Cheddi Chamem a vendu à monsieur Ramzi Turki demeurant à résidence Salma el Madina al Jadida la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce en détail des téléphones portables, sis au Kilomètre 7 el Yasminette Madina Jadida Ben Arous. Enregistré au registre national des entreprises sous le numéro A02135752010. Toute opposition sera effectuée entre les mains de l'acheteur dont l'adresse sus-indiquée dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée au quotidien "al sahafa" du 18/3/2022).

2022R02105FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Au seing de contrat écrit et signé le 13 juillet 2022 et enregistré à la recette des finances à Bembla le 19 août 2022 sous le numéro de M025544, n° d'enregistrement 22200786, Fethi Zouaa demeurant au quartier populaire à Bembla Monastir a vendu à Lotfi Ben Issa Hizem demeurant à rue Salem Bouhajeb Bembla ; tout le fonds de commerce représenté dans un local de vente de volaille qui est exploité dans le local commercial sise à Rue de 7 Novembre à Bembla.

Toutes les oppositions seront acceptées au lieu de résidence de l'acheteur sise à rue Salem Bouhajeb Bembla.

2022S00972FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances Rue Mhamed Maarouf Sousse le 17/8/2022 sous n°22202053, quittance n°M067582, Mr Salah Laridh, titulaire de la CIN n°02805732 pour le compte de son fils Mr Ahmed Laridh, titulaire de la cin 08478238 selon Procuration, a vendu et cédé à Mme Imen Jmour, titulaire de la CIN n°05552591, la totalité du fonds de commerce du local destiné tout commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Imm. Mehri Rue Khaled Ibn Walid-Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 21 août 2022.

2022S00973FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié en date du 14/3/2022 enregistré à la recette des finances de Teboulba Mohamed Ali Ben Naceur El Abed titulaire de la carte d'identité nationale n°06890076 délivrée à Tunis le 21/5/2015 et sa sœur Nour Jihen El Abed titulaire de la carte d'identité nationale n°06951510 délivrée à Tunis le 5/6/2015 font une donation à leur Soeur Rawen El Abed titulaire de la carte d'identité nationale n°06916382 délivrée à Tunis le 28/3/2008 le fonds de commerce nommé Librairie El Abed du local destiné pour la vente des "LIVRES ET PAPETERIE" situé à l'Avenue Habib Bourguiba face au bureau de la poste de Lamta avec ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains du donataire à l'adresse du fonds de commerce déjà indiquée dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au JORT.

Cette annonce est publiée au journal Le Quotidien du 24/8/2022.

2022S00974FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 13 juillet et 1 et 2 août 2022 et enregistré à la recette des finances el ain à Sfax, le 2/8/2022 sous le numéro 22202844 quittance n°MO46734 Mme Mallouli Oulaya c i n n° 01298085 demeurant à route el ain km 5.5 Sfax, a cédé à

Hammami Naama cin n°01319163 demeurant à l'av Bourguiba rue elyasamine n°1 el ain Sfax, et Ben Gharsallah Maysa cin n°11001451 demeurant rue sidi el masmoudi n 35 el ain Sfax, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des poissons situé route el ain km 5.5 Sfax.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cette annonce au J.O.R.T entre les mains du maître Hammami Noomen 12 rue Léopold Senghor Sfax. Le même avis a été publié au journal «Echourouk» du 18/8/2022.

2022X01050FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suite au contrat de 12/7/2022 sous-seing privé daté du 15/7/2022 et enregistré à la recette des finances de Rue d'Algérie en date du 3/8/2022 n° d'enregistrement 2201756 reçu n°M038740 Monsieur Khaled Ben Mhaya Ben Matir de nationalité Saoudienne titulaire du passeport n°Y760684 du 28/04/2021 a cédé à La Société MTIR WORLDWIDE CONSULTING matricule fiscal n°1687736G sis à la Rue de l'environnement Fernana Jendouba 8140.

L'ensemble du fonds de commerce sis à 7 place Habib Bourguiba Beni Mtir 8114 Jendouba destiné restaurant.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds situé à 7 place Habib Bourguiba Beni Mtir 8114 Jendouba dans 20 jours après la déclaration de cette cession dans le journal officiel de la République Tunisienne (JORT).

2022402009FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un ASSP daté du 15/7/2022 enregistré à la recette des finances Menzel Temime le 15/7/2022 (Quittance n°M050163), enregistrement (n°22201508), Imene Boussema ép Abbes (titulaire c i n n° 06349328 a vendu à Slim Tajouri (n° CIN 14432839) un fonds de commerce consistant en un café sis à la rue de l'environnement Menzel Temime avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être envoyées à l'adresse de l'acheteur sise à la rue de la République Menzel Temime et à l'adresse du fonds de commerce sus indiquée dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal d'Echourouk du 4 août 2022.

2022402086FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Menzah6 le 18 Août 2022 sous le numéro 122605 Quittance n°22205520 Sté Beauty Mediteranean SARL Identifiant unique 01002398 ayant son siège à ennasr2 Avenue Hédi Nouira Ariana, a vendu à la Sté LIRAH MARKET SUARL identifiant unique 1784062E L'entier fonds de commerce destiné à la vente, achat, importation et exportation en gros des produits cosmétiques et matériel spécial pour les centres esthétique

Toutes les contestations seront acceptées chez Sté LIRAH MARKET au 28 Immeuble Wafa Avenue Hédi Nouira Ennasr2 Magasin E1, Ariana et ce dans un délai de vingt jours (20 jours) à partir de la date de parution de l'avis de cette vente au JORT. Cette annonce a été publiée le 21 Août 2022 aux journaux Echourouk et le Quotidien.

2022402102FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un Fonds de commerce enregistré à la Recette des Finances Rue du paradis Ariana en date du 18/8/2022 sous le n° 22206369, Quitt n°96283, Mr Jalel Tarhouni, titulaire de la CIN n°13207658 du 24/9/2019 a vendu à Mr Aimen Ben Mokhtar Kacem titulaire de la CIN n°07472330 du 12/9/2013, tout le Fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels, inscrit au Registre National des Entreprises sous le n°1585847Y et sis au : 17 Rue Mouchtari Charguia 2 - Soukra Ariana; et ce, pour l'exercice de l'activité de Cafétéria et Buvette.

Les oppositions sont faites à l'adresse du Fonds de commerce susmentionnée dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 20/8/2022.

2022402103FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Mattoussi Ryadh

Avocat à la cour d'appel

6 avenue Hédi Chaker - Nabeul - Tunisie

Tél / Fax : 72.272.050

MF : 1226262/E

En vertu d'un contrat sous-seing privé daté du 02/8/2022 et enregistré à la recette des finances de Hammamet le 3/8/2022 sous le n°22203827 Quittance n°M109525 Ghaith Ben Abdelmajid Ben Ali Jlassi a vendu à Yassine Ben Mohamed Ben Khlifa Ghrab le fonds de commerce pour commerce les fruits secs et de produits alimentaires au local sis à rue el Moncef Bey à côté café de Venise à Hammamet Nabeul. Et qui a été publié au quotidien Echourouk le 9/8/2022. Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à son adresse sise à l'adresse de fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours qui suivent la parution de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne, passé ce délai elles seront nulles.

2022402107FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Borj Eloizir le 17/8/2022 sous le n°22202549 quittance n°M062018 Mme Habiba Ben Fiala Elweslati Elkramti et Amel, Issam, Imed et Anis Zarguouni sis au 16 rue Echeikh Eneifer Elaouina Tunis ont vendu à Mme Saida Smati sise à 11 rue Achkhabed Ennaser 1 la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et moraux. Le dit fonds de commerce est exploité au local sis au rez-de-chaussée bloc F4, résidence ezzaiatine F qui fait l'angle de rue Echeikh Enneifer Sidi Fraj la Soukra.

Cet avis a été publié à la page 6 journal le Temps du 20/8/2022 les oppositions au paiement du prix doivent être présentées au domicile de Mme Saida Smati sis à 11 rue Achkhabed Ennaser I, dans les 20 jours au plus tard suivant l'insertion de cet avis au journal officiel de République Tunisienne.

2022402113FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 29 Juillet 2022, enregistré à la recette des finances au Palais des finances le 9 Août 2022 sous le numéro 222202654, Mme Ismahan Ouechtati demeurant 05 cité Rmal Jarzouna Bizerte, a cédé à Mr Hédi Nasri, demeurant Beni Omar Bizerte Sud, le fonds de commerce exploité comme fast-food, sis à place Sleh Eddine Bouchoucha n°09 Bizerte.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk ainsi qu'au journal Le Quotidien du 12/8/2022.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Maître Fethi Mokdad, titulaire du matricule fiscal n° 459362 S, à son Etude sis 14 rue du Martyr Mohamed Rjiba Bizerte et ce dans le délai des vingt jours qui suivent la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2022402115FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 16/8/2022, quittance n°M113089. Mr Rechid Ben Abdelhafiid Allani et Mr Issam Ben Hbib Bouzid et Theri Ben Habib Bouzid ont vendu la totalité du fonds de commerce situé au n°37, centre commercial de municipalité Ariana à la société Frère Bouzid Bijoutier.

Toutes les oppositions seront reçues entre les mains de l'avocate Selma Gharbi rue Habib Bourguiba Ariana 3ème étage dans un délai de vingt (20) jours de la date de parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce est publiée au journal "le Temps" le 19/8/2022.

2022402116FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre

Par acte sous seing privé en date du 10/8/2022, enregistré à la recette des Finances Rue du Sahel le 16/8/2022 sous le n°22301308, quittance n°M41748 + M41749, la Société «Pneu & Services Techniques» (MF 496308V/A/M/000) a donné en gérance libre à Société Pneu & Services Techniques Razouene la totalité du fonds de commerce de vente et de réparation des pneus sis au 44, boulevard 15 octobre 1963 El Ouardia Tunis, à partir du 1er Août 2022 renouvelable par tacite reconduction sauf préavis donné par l'une des parties. La locataire exploitera le fonds pour son propre compte et à ses risques et périls.

2022R02098FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location de fonds de commerce daté du 02/8/2022 et enregistré à la recette des finances La Goulette, le 18/8/2022 sous le numéro d'enregistrement 22305789 et quittance numéro M112902, Madame Mouna Chakroun titulaire de la CIN n°00296944 loue à la société «BRAHIM AND IMED STORE» SARL en cours de constitution, tout le fonds de commerce situé à Rue El Meniar, n°1, Cité El Wahat, El Ouina, Tunis.

Cette annonce sera publiée au journal Le Quotidien le 23/8/2022.

2022R02104FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 4 juillet 2022 enregistré à la recette des finances d'enregistrement des actes de sociétés le 10 Août 2022 quittance M004369 et enregistrement n°22304031, Mr Mahmoud Ben Lotfi Bouaziz (cin 11047507), a loué à la société Kriaa des piscines (société en cours de constitution), la totalité du fonds de commerce exploité au local commercial n°2 immeuble Kriaa sis à la Route de Tunis km 1 à Sfax sous la dénomination "Flap Case", avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont acceptées entre les mains de Maître Hassene Abid, Avocat à la cour, imm El Manar Bloc C Bab Bhar à Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et Le Quotidien le 23 août 2022.

2022X01057FCCC3

Contrat de location d'un fonds de commerce

En gérance libre

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en gérance libre établi par un avocat le 01 Août 2021, enregistré le 8 Août 2022 à Tunis à la recette des finances de la rue El Jazira, Tunis sous le n°22302125, Monsieur Mongi Bousbia à donné en location à Monsieur Mokhtar Baghdadi tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels à usage de café de 1ère catégorie connu sous la dénomination de «Café Azaiz» sis à Tunis, 43-45, Boulevard Bab M'nara et ceci pour une durée de deux années ferme commençant le 01 Août 2021 et finissant le 31 juillet 2023.

Cette annonce a été publiée dans les journaux La presse et Essahafa le 19 août 2022.

2022402108FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

- Nom de l'association : Association d'entretien de la ville et de la préservation du patrimoine à l'Ariana.

- Adresse : rue Sidi Djebeli n° 26 Ariana ville 2080

- Objectifs : s'efforcer de préserver le caractère architectural de la ville et sensibiliser ses habitants à la nécessité d'y contribuer

- Réaliser des activités culturelles pour mettre en valeur le caractère architectural de la ville.

Comité et membre :

Abdallah Abid : président

Dorra el Hani : vice-présidente

Brahim Lemsi : secrétaire général

Hatem Laknech : secrétaire général adjoint

Hamda Slama : trésorier.

2022R02089APSF1

Association Sportive de Douane Mahdia : ASDM

Nom de l'association : Association sportive de douane Mahdia.

Adresse de l'association : Section surveillance et recherche Mahdia.

Comité :

Président de l'association : Mehdi Sghaier.

Membres : Guizani Hamdi, Nourredine Ben Salah.

Buts de l'association : Encadrement des agents de douanes et participation dans des activités sportives.

Spécialités : Sport de travail.

Téléphone : 29061354/73680588

Fax : 73 680 588

2022S00975APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association de l'Excellence des sciences Médicales

Objet : Association Scientifique

Siège social : Rue Haffouz Imm. Intilaka 1 Bloc A4 5ème Etage n°3 Sfax 3000.

Objectifs :

- Contribuer à l'enrichissement scientifique et à l'échange d'informations dans diverses spécialités médicales et domaines de la santé et faire des recherches et des études.

- Coopération avec des associations médicales pour promouvoir le secteur médical.

- Echange d'expériences médicales, d'opinions et d'informations entre spécialistes, médecins, professeurs d'université et toutes les structures intéressées par le domaine médical.

- Assistance à l'effort national de promotion du secteur médical.

PV de constat n°71934 du 02 Mars 2021.

Bureau Directif :

- Dr Faiza Safi épouse Dammak : Présidente

- Dr Mahdi Ben Dhaou : Secrétaire Général

- Dr Wiem Ben Amor épouse Chakroun : Secrétaire Générale adjointe

- Dr Neila Mseddi épouse Houidi : Trésorière

- Dr Khadija Sonda Moalla épouse Kallal : Membre.

2022X01048APSF1

Homologation de résolutions

SYNDIC RESIDENCE DIWEN GARDEN

Au vu du procès-verbal de l'AG élective du syndic de la résidence DIWEN GARDEN, au Lac 2, tenue le 20 février 2022, approuvé par la municipalité de la Goulette à la date du 18 Août 2022, et enregistré à la recette des finances du Lac sous n°804631, reçu n°2066369 du 13 juin 2022.

Les rapports moral et financier sont approuvés à l'unanimité.

L'assemblée générale a décidé :

- D'augmenter la cotisation mensuelle à quatre vingt dinars (80,000 DT) à partir du 1er avril 2022.

- Le recouvrement des dus des copropriétaires dans les meilleurs délais.

- Entamer immédiatement tous les travaux et réparations nécessaires à la résidence.

- L'acceptation de la démission du syndic professionnel SYNDIC PRO

- L'élection d'un nouveau comité du syndic.

Au terme d'une assemblée du comité le 1er Août 2022 dont le PV est enregistré à la recette des finances du Lac le 8 août 2022 sous n°22806197, reçu n°085969 ayant pour objectif de redistribuer les rôles, il a été décidé ce qui suit :

Med Hédi Louati : Président

Souhir Daoud : Trésorière

Maher Mdhafer : Secrétaire Général

Jamel Belguith et Salah Ayed Salihine : membres.

2022R02091APSF2

Changement de règlements

TENNIS CLUB AL-HILAL SPORTIF DE GABES

Matricule Fiscal : 1523092L

Une assemblée générale extraordinaire a été tenue au siège du Club le 12 juin 2022 dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances en date du 15 juin 2022 sous le n°22703809 avec le reçu n°M036395, pour adopter unanimement les résolutions suivantes :

1. Changer le nom du Club à «Grand Tennis Club de Gabès»

2. Limiter l'activité du club au tennis seulement

3. Spécifier la nouvelle adresse du club : Cité sportive Zrig - Gabès.

4. Réduire l'âge maximal des Membres du Bureau du Club à 70 au lieu de 90 ans

5. Opter pour le vote sur les listes comme système électoral.

2022402095APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Hakim Abderrazek

Avocat près la cour d'appel

Poursuivants : 1- Noureddine Ben Ferjani Ben Ahmed Gharbi, 2- Fawzi Ben Tijani Ben Kileni Kraeim, leur adresse chez l'étude de Maître Hakim Abderrazek, Avocat, sis au 06 Av, Habib Bourguiba Ben Arous.

Partie saisie : Chedly Ben Taeib Bel Hadj Hassen Bourouis, demeurant à Rte Mornag Km 8 Yasminet, Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Abderrazek avocat près la cour d'Appel, 06 Av, Habib Bourguiba, 2ème étage, Bur. 5, Ben Arous. Tel : 50.351.630.

Désignation des biens à vendre : Immeuble objet du TF 88432 Ben Arous dénommé «Bourouis 2» d'une superficie de 741 m² sis à l'angle Rte Amilcar et Rte Mornag. Yasminett, Nelle Médina, Ben Arous, composé de deux étages.

Mise à prix : (521.880,000 DT) après réduction de la mise à prix de 40% et ce outre les frais de poursuite et les frais d'expertise judiciaire.

Date et lieu de la vente : Jeudi (22 septembre 2022) devant la chambre des criées du TPI de Ben Arous à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du TPI de Ben Arous.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2022R02107VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : M'Hamed Ben Abdelghani Mansour, demeurant à Rue Ibn Zaidoune n°2 Ksar Helel.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse, matricule fiscal n° 371670 X.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité de l'appartement sis au 2ème étage d'un immeuble sis à rue Brahim Saidaine Ksar Helel et qui comporte (4) chambres, salon, une cuisine, une salle de bain d'une surface de 192 m².

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 206 800 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 21/9/2022 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2022S00966VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : BH BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à l'avenue Mohamed V Tunis.

Partie saisie : Khaled Ben Mabrouk Lazreg, demeurant à 34 Rue Mabrouk lazreg Manzel Nour, titulaire de la C I N n°02554918.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°26526 Monastir d'une superficie de 825 m² dénommé «HAFA» et sis à Manzel Nour.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 328 410 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 21/9/2022 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2022S00967VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant rue Houland n°3 Tunis, Immatriculée aux RN E n° 000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur, Wajdi Ben Rezig Thabet, titulaire de la CIN n°07589822 demeurant à rue Ben Alaya Souk Lahad Sousse et / ou rue des poètes Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du titre foncier n°54515 Monastir, parcelle n°84 située à Zeramdine Monastir, lotissement SNIT, d'une superficie totale de 115 m², consistant en un terrain nu destiné à la construction d'habitation R+2.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Monastir le 21/9/2022 à 9h.

Mise à prix :

Dix sept mille deux cents cinquante Dinars (17.250,000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2022S00978VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie exécutoire immobilière

Etude Maître Abdelkefi Hajer

Avocate à la cour de cassation

13 Avenue Farhat Hached Sfax

Créancier poursuivant :

Nabawiya Trabelsi domiciliée à route Elmahdia Km 4 cité Elamal n°4 maison n°89 Sfax son avocat à la cour de cassation Maître Abdelkefi Hajer 13 avenue Farhat Hached Sfax.

Débiteur saisi :

Lotfi Trabelsi domicilié à route Elmahdia Km 4 cité Elamal n°4 maison n°89 Sfax.

L'avocat poursuivant :

Maître Abdelkefi Hajer avocat à la cour de cassation domiciliée à 13 avenue Farhat Hached Sfax.

Description de l'immeuble saisi :

Un lot de terrain sis à route Saltania km 4 avenue wardenine Sfax d'une superficie globale de 320 m² limité au sud par Elloumi, à l'Est par les héritiers Barka Trabelsi, au nord par Essia; Hedia et Mariem Trabelsi, à l'ouest par une rue.

Audience et tribunal de l'adjudication :

L'audience aura lieu à la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Sfax lundi 26/9/2022 à partir de 9h du matin.

La mise à prix :

Prix du Bâtiment trente six mille deux cent vingt cinq dinars (36.225.000 D) après la réduction initiale de 40 % du prix qui est soixante mille trois cent soixante quinze dinars (60.375.000D) plus les frais de l'adjudication.

La visite des lieux est possible tous les jours pendant les heures de bureau. Pour tout autre renseignement s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax où se trouve déposé le cahier des charges, au cabinet de l'avocat poursuivant Maître Abdelkefi Hajer 13 avenue Farhat Hached Sfax.

Toute personne désirant participer aux enchères publiques doit consigner le tiers du prix par un avocat et ce avant l'adjudication.

2022X01055VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publique sur saisie immobilière

Maître Abbes Abdelfatteh

Avocat à la cour de cassation

Immeuble El Intilaka Bloc B 2 - 5ème étage Sfax

Tél : 74 296 008

Fax : 74 296 014

Poursuivant : Mohamed Charrad, journalier, demeurant route de Gabès, km 1 arrondissement d'El-Maharza, numéro 332, Sfax, titulaire d'une carte nationale d'identité, numéro 01177941.

Avocat poursuivant : Maître Abbés Abdelfattah avocat auprès de la cour de cassation, immeuble El Intilaka Esc B2 5ème Etage app n°4 Sfax.

Partie Adverse : Ashour bin Hamad, résident de Hnshir Musa al-Shaba, Etat de Mahdia, titulaire d'une carte d'identité nationale numéro 03852809.

Immeuble mis en vente : La propriété située à Hanshir Musa al-Shaba, qui est une habitation traditionnelle avec un rez-de-chaussée composé de 4 pièces, une cour non couverte, une cuisine, un débarras, une chambre extérieure, une douche et une piste Il est bordé la qiblah par Mansour Al-Sumairi, Al-Jawf Al-Habib Al-Huwaidi, à l'est par une voie publique, et à l'ouest par une route.

La mise à prix : L'estimation du prix d'ouverture de la vente a été signée par l'expert en affaires immobilières, M. Al-Hashemi Al-Mualal, qui travaille sous autorisation, sur requête émise par le président du tribunal de première instance de Mahdia sous le numéro 563/2022 du 01/02/2022 à quatre vingt douze mille deux cent soixante dinars (92 260 000) La valeur du bien immobilier dans sa logique excédant la dette, la vente est liée à la dîme, et est commun seulement Ainsi, le prix d'ouverture de la dîme est égal à : 92 260 000 ÷ 10 = 9 226 000.

Date et lieu de l'adjudication : Est fixée pour le lundi 26/9/2022 devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite le l'immeuble : Est possible tous les jours de 8h à 17 h pour tout supplément d'information consulté le cahier des charges déposé au bureau de l'avocat poursuivant et au greffe du tribunal de première instance de Mahdia.

La participation aux enchères est ouverte à toute personne ayant consigné le tiers de la mise à prix. Elle n'est possible que par ministère d'avocat.

2022X01056VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé

Sis à la Soukra, - Ariana-, objet du titre foncier N°: 57836 Ariana

(1ère audience)

Cabinet Maître Sahbi Hadrich

Avocat à la cour de cassation

24 rue Cyrus Le Grand - Tunis

Tel : 71.340.429

Fax : 71.340.684

GSM : 98.351.552

1) Le créancier saisissant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, S.A, MFU N°: 000110F, ayant son siège social au n°70-72 avenue Habib Bourguiba, - Tunis, élisant domicile chez son avocat Maître Sahbi Hadrich, dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis.

2) Le débiteur saisi :

Mr. Faiçal Ben Mohamed Lazhar Jeddi (C.I.N N°: 00319969), demeurant chez l'étude de son avocat Maître Fathi Bouraoui sise à l'immeuble "LE CERCLE DES BUREAUX", 4ème étage, bureau n°B4-7, Centre Urbain Nord, -Tunis-, ou bien : au N°30 rue Pline, Carthage Dermech, - Tunis. ou bien : au N° 34 rue Pline, Carthage Dermech, - Tunis- ou bien : chez La société DISTRICAP, ayant son siège social au n°78 rue n°8600, zone industrielle Charguia 1, -Tunis. ou bien : chez La société REPCO DISTRIBUTION, ayant son siège social au n°78 rue n°8600, zone industrielle Charguia I, - Tunis-.

3) L'avocat poursuivant :

Maître Sahbi Hadrich Avocat à la cour de cassation, (MF N°: 0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis.

4) Désignation de l'immeuble saisi et mis en vente :

*) Selon les données du registre foncier :

La totalité de l'immeuble revenant à titre de propriété au débiteur saisi sis à l'Ariana, d'une superficie de 19 a 59 ça (1959 m²), fractionnée en 1959 parts, dénommé "ESSAADA 13", faisant l'objet du Titre Foncier n°57836 Ariana.

*) Selon le rapport d'expertise en date du 21/10/2021 établi par Mr. Abdeljalil Massoudi en exécution de l'ordonnance sur requête rendue par le tribunal de 1ère instance de l'Ariana en date du 21/6/2021 sous le n°86138 :

Le titre foncier sus-indiqué consiste en un lot de terrain sis dans une petite zone industrielle non polluante et dotée de tous les équipements, sur lequel est construit un bâtiment sans plafond d'une superficie de 480 m² environ, ses murs sont faits par des briks sur une hauteur de 04 m environ, et on trouve au milieu des poteaux faits par du béton armé. Tout le reste du titre foncier est un terrain nu.

L'immeuble saisi est situé dans une petite zone industrielle non polluante, il est accessible à travers de l'avenue de l'U.M.A, la Soukra, - Ariana.

5) Mise à prix :

Elle est fixée à huit cents quarante mille dinars (840.000,000 TND), en sus des frais légaux et les honoraires de l'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

6) Date et lieu de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de l'Ariana sis à la cité administrative, rue André Anabar, Ariana le lundi, vingt-six septembre deux mille vingt-deux (26/9/2022), à partir de 9 heures (affaire N°: 2667).

7) Visite et constat des lieux :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans condition préalables.

8) Observation :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de l'Ariana sis à la cité administrative, rue André Anabar, - Ariana-, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Sahbi Hadrich, sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis-. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c. Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2022402094VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur

En vertu de l'ordonnance sur requête n°84195 rendue par le Tribunal de 1ère instance de Nabeul le 25/5/2022, il a été nommé Monsieur Ahmed Chefi dont le cabinet est au 8 rue Koweït n°10 Lafayette Tunis comme liquidateur de l'héritage Ahmed Ben Hmida de contrôler après inventaire, gérer et répartir Après avoir dressé une liste d'héritiers entre tous les ayants droit sous la tutelle du juge-commissaire, Mme Saraya Jaleli.

Tous les créanciers de l'héritage doivent déposer les justificatifs de leurs dettes auprès dudit bureau du liquidateur à l'adresse ci-dessus ou directement par lettres recommandées avec accusé de réception dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de cette annonce.

2022402104VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Report de la réunion de l'assemblée générale ordinaire

LA SOCIETE TUNISIENNE D'ACCONAGE ET DE MANUTENTION STAM

Société anonyme

Au capital de 54.500.000 Dinars

Siège social : Avenue de République n°19 - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 006110 G

La société Tunisienne d'acconage et de Manutention STAM informe ses actionnaires que la date de l'assemblée générale ordinaire fixée initialement le mercredi 7 septembre 2022 a été reportée au jeudi 22 septembre 2022, au siège social de l'agence de la Goulette, sis au boulevard de l'environnement - la Goulette - 2060 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner sur le retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2020 concernant l'activité de la Société Tunisienne d'Acconage et de Manutention;

3- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes de l'exercice 2020;

4- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

6- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2020;

7- Fixation des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020;

8- Fixation des jetons de présence des membres du Comité Permanente d'Audit au titre de l'exercice 2020;

9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes EXACOM AUDIT pour les exercices 2021-2022-2023;

10- Pouvoirs en vue des formalités.

2022R02101SANB3

Convocation

Société «RADIO NEAPOLIS»

Matricule fiscal : 1322089 Z/A/M/000

Société anonyme

Au capital social de 500.000 dinars

Siège social : Avenue El Arbie Zarouk Nabeul 8000

Tous les actionnaires de la société «RADIO NEAPOLIS» S.A sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 19/9/2022 à 10h au siège de la société pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat des administrateurs.

- Nomination du commissaire aux comptes.

2022R02103SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 19 septembre 2022

Compagnie Gestion et Finance (CGF)

Société Anonyme, au capital de 3.000.000,000 TND

Siège social : 17 Rue de L'Ile de Malte, Immeuble Lira, 1053 les Jardins du Lac - Tunis

Identifiant unique : 0539726X

Les actionnaires de la société C.G.F. sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le lundi 19 septembre 2022 à 10h au siège de l'Association des

Intermédiaires en Bourse sis 19 Bis, rue Kamel Atatürk 1001 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modalités et des délais de convocation

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur le Sort de la société compte tenu des dispositions de l'article 388 du CSC

- Approbation d'une proposition de reprise de la CGF

- En cas d'approbation de la proposition de reprise :

- Réduction du capital social d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pas pu être imputées sur les réserves.

- Augmentation du capital d'une somme de 2.800.000 de dinars par l'émission au pair de 280.000 actions de 10 dinars chacune avec maintien du droit préférentiel de souscription avec la possibilité de limiter le montant des souscriptions à trois quarts au moins de l'augmentation.

- Renonciation au DPS

- Mise à jour des articles concernés des statuts de la société

- En cas de rejet de la proposition de reprise :

- Sort de la société au vu de l'article 388 du CSC et de la démarche de cessation d'activités engagée avec le Conseil du Marché Financier selon le statut des intermédiaires en bourse

- Pouvoirs pour formalités.

2022R02113SANB3

Convocation

CONNECT SA

Au capital de 150 000 TND

MF : 913075YAM000

RC : B0345392006

Siège social : 38 Rue du Parc 2036 Soukra

Les actionnaires de la société CONNECT SA sont convoqués pour le 4 octobre 2022 à 14 H en assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social sise au 38 rue du Parc, Soukra, Ariana Tunisie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modalités et du mode de convocation.

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes & approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2021.

- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

- Quitus aux membres du conseil d'administration.

- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 C.S.C.

- Questions diverses et pouvoirs pour formalités.

Tous les documents relatifs cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siége social de la société.

2022402092SANB3

Convocation

CONNECT SA

Au capital de 150 000 TND

MF : 913075YAM000

RC : B0345392006

Siège social : 38 Rue du Parc 2036 Soukra

Les actionnaires de la société CONNECT SA sont convoqués pour le 16 septembre 2022 à 14 H en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège social sise au 38 rue du Parc, Soukra, Ariana Tunisie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modalités de convocation.

- Approbation du nouvel actionnariat

- Changement du siège social et lieu d'implantation de l'usine.

- Diverses questions et pouvoirs pour formalités.

Tous les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2022402093SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 16 septembre 2022

NOUVELAIR HANDLING SA

Société anonyme

Au capital de 14 500 000 Dinars

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1127392 M

N° d'affiliation CNSS : 275588-11

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 9 Août 2022, Messieurs les actionnaires de la Société NOUVELAIR HANDLING sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le vendredi 16 Septembre 2022 à 12 Heures au siège social de NOUVELAIR HANDLING sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et examen du Rapport du Conseil d'Administration, le Rapport Général et le Rapport Spécial du commissaire aux comptes sur l'activité de la Société NOUVELAIR HANDLING sa durant l'exercice 2021

2- Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2021.

3- Approbation des conventions réglementées.

4- Affectation du Résultat de l'exercice 2021.

5- Quitus aux Administrateurs.

6- Renouvellement du Mandat de certains Administrateurs.

7- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Les actionnaires peuvent assister personnellement à cette assemblée ou se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les documents qui seront examinés lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au siège social de NOUVELAIR HANDLING sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis, dans les délais prescrits par la loi.

2022402109SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2022

NOUVELAIR HANDLING SA

Société anonyme

Au capital de 14 500 000 Dinars

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1127392 M

N° d'affiliation CNSS : 275588-11

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 9 Août 2022, Messieurs les actionnaires de la Société NOUVELAIR HANDLING sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, pour le

vendredi 16 septembre 2022 à 13 heures au siège social de NOUVELAIR HANDLING sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Maintien de l'activité de la Société en application de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

Les actionnaires peuvent assister personnellement à cette Assemblée ou se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les Documents qui seront examinés lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au siège social de NOUVELAIR HANDLING sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis, dans les délais prescrits par la loi.

2022402110SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 16 septembre 2022

NOUVELAIR TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 56.696.677 Dinars

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis

Identifiant unique : 0296043A

Affiliation CNSS : 00204112 24

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 9 Août 2022, Messieurs les actionnaires de la Société NOUVELAIR TUNISIE sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le vendredi 16 septembre 2022 à 10h au siège social de NOUVELAIR TUNISIE sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et examen du Rapport du Conseil d'Administration, du Rapport Général et du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'activité de NOUVELAIR durant l'Exercice 2021,

2- Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2021,

3- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

4- Affectation du Résultat,

5- Quitus aux Administrateurs,

6- Renouvellement du mandat de l'un des Co-Commissaires aux comptes,

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette Assemblée ou vous y faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les documents qui seront examinés lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au siège social de NOUVELAIR TUNISIE sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis, dans les délais prescrits par la loi.

2022402111SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2022

NOUVELAIR TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 56.696.677 Dinars

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0296043A

Affiliation CNSS : 0020411224

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 9 Août 2022, Messieurs les actionnaires de la Société NOUVELAIR TUNISIE sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, pour le vendredi 16 septembre 2022 à 11h au siège social de NOUVELAIR TUNISIE sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Maintien de l'activité de la Société en application de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette Assemblée ou vous y faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les Documents qui seront examinés lors de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au siège social de NOUVELAIR TUNISIE sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis, dans les délais prescrits par la loi.

2022402112SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE PRESTIGE

SARL au capital de 60.000 dinars

Siège social : Rue Amilcar Béja

Identifiant Unique : 1515800T

Messieurs les associés de la société PRESTIGE, sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le lundi 12 septembre 2022 à 10 heures au siège de la société sis à rue Amilcar Béja et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et éventuellement approbation du rapport de gestion pour les exercices 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021.

2) Approbation des états financiers pour les exercices 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021.

4) Quitus au gérant pour les exercices 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021.

5) Affectation du résultat des exercices 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021.

7) Nomination du commissaire aux comptes.

8) Questions diverses.

2022402114SRLB3

Autres sociétés

Assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 2022

Nom : STE COOPERATIVE DES SERVICES AGRICOLES AIN NOUBA

Adresse : Av. Habib Zarrouk, Kasserine Nord - 1200

Capital social : 9700 DT

Matricule fiscal : 1158299/M

Les membres du conseil d'administration de la société coopérative «Ain Nouba» sise à Rue Al-Hussein Zarrouk, cité ennour, Kasserine 1200, ont l'honneur d'inviter tous les adhérents à assister à l'assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 2022 à 10h dans la délégation de Kasserine Sud pour débattre des décisions suivantes :

- Lecture du rapport littéraire et financier des années 2016-2017-2018-2019-2020-2021.

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour les années 2016-2017-2018-2019-2020-2021

- Approuver le rapport financier et littéraire et acquitter les administrateurs pour les années 2016-2017 -2018-2019-2020-2021.

- Acceptation de nouveaux adhérents.

- Renouvellement des membres du conseil d'administration

- Approuver l'isolement d'adhérent

- Autres.

2022402117SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Mr Riadh Ben El Hadi Ben Mouhamed Mhetli titulaire de la CIN n°04506344 déclare la perte de titre foncier n°3428 situé à Sidi Bou Rouis gouvernorat de Siliana suivant Certificat de perte délivré par le chef de la Garde Nationale à Sidi Bou Rouis sous n°99 du 18/8/2022.

2022R02106DIVD2

Décision judiciaire de clôture des procédures de Liquidation judiciaire d'héritage du défunt Moncef Ben Salem Sboui

Maître Ridha Belaid en sa qualité de liquidateur de l'héritage du défunt Moncef Ben Salem SBOUI en vertu de l'ordonnance sur requête n°100849 émanant du tribunal de première instance de Kairouan le 25/8/2021 informe le public de la décision judiciaire rendue le 3/8/2022 déclarant la clôture des procédures de liquidation et la conservation du dossier dans l'archive de la cour après publication légale.

Ce texte constitue un quitus général au liquidateur.

2022S00950DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Moncef Ben Abdelkader, titulaire de la CIN n°04163951, déclare la perte de l'acte de propriété n°15/14038 en date du 28/12/2010, objet du titre foncier n°31005 Monastir, sis à Imadet Jemmel Ouest Délégation Jemmel, Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée sous n°281 le 27/4/2022 par le poste de la Garde nationale de Jemmel.

2022S00968DIVD2

Avis

Mr Omar Gharsillaoui déclare avoir perdu son titre de propriété d'une parcelle de terre de 398 m² et de la moitié d'une parcelle de terre de 306m² située sur la route de Menzel Chaker km 13 Sfax et il veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2022X01049DIVD2

Avis

Hédi Jadmour annonce la perte de son acte d'achat de son terrain de 100.38 m² avec une maison sis à route el Matar wed il maou Sfax daté le 14/6/2015 par les notaires Fatma Chtourou et Souad Agrebi et il veut avoir l'extrait de son acte original. Tout contestant devra s'adresser au bureau de Fatma Chtourou Notaire sis à rue Slaim Charfi Al Médina al Atika Sfax.

2022X01052DIVD2

Avis

Mr Mhamed Haj Ltayef en qualité de propriétaire déclare par le présent la perte de ses titres et origines de propriété s'agit de la vente datée du 26/8/2011 et enregistrée le 7/9/2011 n°MO39708 et de la vente datée du 8/5/2012 et enregistrée le 10/5/2012 n°MO26195 par les notaires Kannou Wajdi et Rbeii Yassine concernant deux lots de terrain le premier de superficie de 198.25 m² et le deuxième de superficie de 68.90 m² sise à la forêt de Sfax rte Mharza km 05 et il prétend avoir un deuxième titre tenant place de l'original.

Toute opposition doit parvenir au Maître Kannou Wajdi Imm Borj bloc B 4ème étage n°2 Sfax dans un délai de 30 jours de la date de la publication.

Toute opposition, après ce délai est irrecevable.

2022X01053DIVD2

Etats Financiers au 31 Décembre 2021

ASTREE ASSURANCES

S.A au capital social : 30.000.000 dinars_ Siège social :45 Avenue Kheireddine Pacha - BP 780 - 1082 Tunis Cedex
MF N° : 000080S

(Chiffres en dinar tunisien)

Actif du bilan	Au 31 décembre 2021			Au 31/12/2020
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
Actifs incorporels	2 825 574	<1 468 857>	1 356 717	1 073 510
Actifs corporels d'exploitation	8 417 323	<6 666 538>	1 750 785	1 528 759
Placements	553 180 278	<22 857 079>	530 323 199	484 530 415
Part des réassureurs dans les provisions techniques	51 747 506		51 747 506	39 238 496
Créances	88 482 834	<28 440 240>	60 042 594	63 127 864
Autres éléments d'Actif	41 543 676		41 543 676	41 311 332
Total de l'Actif :	**746 197 191**	**<59 432 714>**	**686 764 477**	**630 810 375**

(Chiffres en dinar tunisien)

Capitaux propres et passif du bilan	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres :		
Total des capitaux propres avant résultat :	136 537 384	127 812 392
Résultat de la période :	21 056 249	25 524 992
Total des capitaux propres avant affectation :	**157 593 633**	**153 337 384**
Passif :		
Provision pour risques et charges	13 643 939	20 550 502
Provisions techniques brutes	450 562 796	387 420 570
Dettes pour dépôts reçus des réassureurs	23 774 967	16 779 899
Autres dettes	38 194 247	49 804 369
Autres passifs	2 994 895	2 917 652
Total des capitaux propres & Passif :	**686 764 477**	**630 810 375**

(Chiffres en dinar tunisien)

Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie	Au 31/12/2021			Opérations nettes au
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	31/12/2020
Primes acquises	142 746 007	<39 325 952>	103 420 054	96 850 891
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	13 795 274		13 795 274	14 562 002
Autres produits techniques	380 995		380 995	1 208 697
Charges de sinistres	<99 359 339>	14 875 309	<84 484 030>	<65 265 261>
Variation des autres provisions techniques	<311 549>		<311 549>	<168 819>
Participation aux bénéfices et ristournes	<3 071 993>	389 697	<2 682 296>	<2 965 662>
Frais d'exploitation	<21 806 453>	8 756 766	<13 049 687>	<12 828 965>
Autres charges techniques	<9 306 449>		<9 306 449>	<7 913 028>
Variation de la provision pour égalisation et équilibrage				2 383 772
Résultat technique de l'Assurance Non Vie	**23 066 494**	**<15 304 181>**	**7 762 313**	**25 863 627**

Etats Financiers au 31 Décembre 2021

(Chiffres en dinar tunisien)

Etat de résultat technique de l'Assurance Vie	Au 31/12/2021			Opérations Nettes
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Au 31/12/2020
Primes	41 697 560	<663 369>	41 034 191	39 291 009
Produits des placements	16 871 549		16 871 549	15 869 462
Autres produits techniques	-		-	
Charges de sinistres	<14 308 386>	1 523 532	<12 784 853>	<8 389 549>
Variation des autres provisions techniques	<30 799 915>		<30 799 915>	<28 819 156>
Participation aux bénéfices et ristournes	<1 945 113>	1 845	< 1 943 268>	< 113 367>
Frais d'exploitation	<6 576 223>	88 224	<6 487 999>	<3 674 088>
Charges des placements	<1 461 699>		<1 461 699>	<777 448>
Autres charges techniques	< 219 906>		< 219 906>	<2 853 391>
Résultat technique de l'Assurance Vie	**3 257 867**	**950 233**	**4 208 100**	**10 533 472**

(Chiffres en dinar tunisien)

Etat de Résultat	De la période arrêtée au 31/12/2021	De la période arrêtée au 31/12/2020
Résultat technique de l'Assurance Non Vie	7 762 313	25 863 627
Résultat technique de l'Assurance Vie	4 208 100	10 533 472
Produits des placements de l'Assurance Non Vie	25 190 756	25 395 777
Charges des placements de l'Assurance Non Vie	<2 182 449>	<1 244 144>
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie	<13 795 274>	<14 562 002>
Autres produits non techniques	7 704 876	530 529
Autres charges non techniques	<2 907 302>	<5 896 805>
Résultats provenant des activités ordinaires	**25 981 019**	**40 620 454**
Impôt sur le Résultat	<4 842 058>	<13 699 298>
Pertes extraordinaires	<82 713>	<1 396 164>
Effet des modifications comptables	-	-
Résultat net après modifications comptables :	**21 056 249**	**25 524 992**

(Chiffres en dinar tunisien)

Etat de flux de trésorerie (méthode directe)	Au 31/12/2021	31/12/2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	17 328 115	42 689 942
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	<1 074 707>	<1 272 189>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<16 759 016>	<35 912 166>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités	<37 349>	<39 797>
Variation de trésorerie :	**<542 958>**	**5 465 791**
Trésorerie au début de l'exercice :	**19 252 720**	**13 786 929**
Trésorerie à la clôture de l'exercice :	**18 709 763**	**19 252 720**

OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fait à Tunis, le 09 Mai 2022

Les commissaires aux comptes :

LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL
Salma LANGAR

CMC
Chérif BEN ZINA

2022402118BCFA5